

Liste des pièces justificatives pour la demande de logement social

Les documents suivants sont à ajouter à votre demande de logement selon votre situation et votre composition familiale. Assurez-vous que la numérisation ou la photocopie est correcte (**Tout document illisible sera considéré comme invalide et votre dossier incomplet**).

Les documents sont à fournir pour vous, votre conjoint ou co-titulaire ainsi que pour toute personne résidant au foyer et en fonction de votre situation.

- **Identité du demandeur**
 - Carte d'identité ou passeport (Recto / verso)
 - Titre de séjour (Recto / verso)

- **Identité du conjoint ou du Co-titulaire**
 - Carte d'identité ou passeport (Recto / verso)
 - Titre de séjour (Recto / verso)
 - Livret de famille complet ou actes d'Etat civil

- **Personne à charge**
 - Carte d'identité ou passeport (Recto / verso)
 - Titre de séjour (Recto / verso)
 - Livret de famille complet ou actes d'Etat civil
 - Certificat de grossesse

- **Situation professionnelle**
 - Contrat de travail
 - Carte d'étudiant
 - Attestation de formation ou autre justificatif de situation

- **Revenu fiscal de référence**
 - Avis d'imposition N-2 et N-1
 - Avis d'imposition N-1

- **Ressources mensuelles**
 - Fiche de paie du demandeur, du conjoint, du co-titulaire, des autres personnes du foyer
 - Justificatif de ressources (Chômage, indemnités de la CPAM ...)
 - Dernière attestation CAF (prestation familiale, RSA, APL, AAH ...)

- **Logement actuel**
 - Contrat de location ou justificatif de propriété
 - Dernière quittance de loyer
 - Attestation d'hébergement ou de domiciliation

Si hébergé : Carte d'identité de la personne qui vous héberge ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois à son nom.

- **Motifs de votre demande**
 - Jugement de divorce
 - Lettre de congé de votre propriétaire actuel

- **Complément handicap**

- Carte d'invalidité
- Justificatif des besoins d'adaptation (notification MDPH)
- Jugement de tutelle ou curatelle

Le délai d'attente en Seine-et-Marne est en moyenne de 3 ans pour un logement social.

Plus votre demande de logement est complète plus votre chance de trouver un logement rapidement sera possible.

Votre enregistrement n'est que la première étape de vos recherches pour un logement social.